

Animateur (H/F) pôle direction

Offre n° 0083240201345449

Publiée le 06/02/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : COGOLIN

Hôtel de Ville - Place de la République

83310 COGOLIN

Site web de l'employeur : <http://www.cogolin.fr>

Lieu de travail : COGOLIN

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 06/04/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Politiques d'éducation et d'animation pour la jeunesse

Grade(s) recherché(s) : Adjoint d'animation

Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Métier(s) : [Directeur ou directrice enfance-jeunesse-éducation](#)

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Télétravail : Non

Management : Oui

Expérience souhaitée : Confirmé

Descriptif de l'emploi :

Le directeur ou la directrice de centre de loisir se charge d'accueillir un groupe d'enfants ou de jeunes.

Il /elle conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service ou de l'équipement.

Il/elle organise et coordonne la mise en place des activités.

Missions / conditions d'exercice :

- Direction d'un accueil périscolaire et extrascolaire
- Gestion d'équipe
- Préparation et gestion d'évènementiel
- Encadrer une équipe d'animateur durant la pause méridienne, les temps périscolaires, les mercredis et les vacances.

Temps de travail : Annualisation du temps de travail

Période scolaire :

Lundi-Mardi 9h00-18h30

Mercredi 7h15-17h15 ou 18h30

Jeudi - Vendredi 11h45-14h00 et 16h15-18h30

Vacances scolaires = journée continue 48h/semaine du lundi au vendredi

Congés : 25 CA à poser durant les vacances scolaires

Profils recherchés :

Savoir faire :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant,
- Contribuer à l'apprentissage des règles de vie,
- Contribuer à l'acquisition de l'autonomie vestimentaire ou alimentaire,
- Contribuer à la sensibilisation aux règles d'hygiène,
- Favoriser le respect de chacun,
- Favoriser la maîtrise et la correction du langage,
- Favoriser l'insertion des enfants dans un groupe,
- Connaître le rythme des enfants,
- Savoir gérer les conflits,
- Inciter et assurer des activités en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes des enfants,
- Animer un repas et favoriser l'éducation au goût,
- Veiller à la sécurité physique et morale des enfants.
- Connaître et appliquer les règles de nettoyage et de désinfection.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Capacité d'anticipation
- Devoir de réserve

Savoir être :

- Être patiente, compréhensive, à l'écoute
- Avoir l'esprit d'équipe
- Avoir un bon relationnel avec les enfants, les familles, les enseignants et tout membre de l'équipe éducative,
- Avoir le sens de l'accueil, être souriante et accueillante
- Être disponible, dynamique,
- Avoir des capacités d'adaptation.

Formations :

- BPJEPS LTP ou BPJEPS avec CC direction d'un ACM
- BEATEP-ASVL,
- DEJEPS,

- DUT ANIM,
- MASTER MEEF

Contact

Contact : 0494566545

Informations complémentaires :

Envoyer CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place de la République

83310 COGOLIN

ou par courriel à : drh@cogolin.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o083240201345449-animateur-h-f-pole-direction>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.